

Annexe 4

Réponses du Transporteur aux engagements pris à la séance de travail

1 Référence : *Rapport du Transporteur sur la séance de travail du 7 octobre 2011 sur les*
2 *indicateurs de la performance environnementale* (le « *Rapport du Transporteur* »), page 6.

3 **Engagement 1** : fournir un lien Internet vers les documents pertinents de la Global
4 Reporting Initiative. (demandé par la Régie)

5 **R1** Les documents pertinents sont accessibles par le lien
6 <http://www.globalreporting.org/home/languagebar/frenchlanguagepage.htm>
7 [notamment les *Lignes directrices pour le développement durable (RG)* et les
8 *Indicateurs & protocoles : Environnement (EN)*].

9 Référence : *Rapport du Transporteur*, page 8.

10 **Engagement 2** : fournir l'indice de continuité lié à la végétation. (demandé par SÉ-AQLPA)

11 **R2** Le Transporteur poursuit son travail sur cette question.

12 Référence : *Rapport du Transporteur*, page 8.

13 **Engagement 3** : vérifier l'existence de critères d'entretien de la végétation selon la tension
14 des lignes de transport. (demandé par l'UC)

15 **R3** Les critères qui déterminent si une intervention de maîtrise de la végétation
16 doit être réalisée sont : la distance entre les arbres et les conducteurs ou le
17 dégagement (cette distance varie en fonction de la tension d'exploitation des
18 lignes de transport), la densité de la végétation présente, la composition de la
19 végétation qui colonise les emprises, la présence d'éléments sensibles
20 environnementaux, la localisation des lignes de transport, l'accès aux
21 équipements ainsi que le ou les modes d'intervention prescrits.

22 Référence : *Rapport du Transporteur*, page 10.

23 **Engagement 4** : indiquer les coûts d'un déversement de plus de 4 000 litres dans
24 l'environnement. (demandé par le GRAME)

25 **R4** Les coûts varient énormément d'une situation à l'autre, selon la quantité
26 déversée, l'endroit où le déversement a lieu, les difficultés techniques, celles
27 reliées au type de milieu ou à d'autres considérations.

28 Référence : *Rapport du Transporteur*, page 10.

29 **Engagement 5** : fournir les critères internes qui permettent de distinguer les fuites des
30 déversements. (demandé par l'UC et le GRAME)

31 **R5** Un déversement est un événement subit à la suite duquel le contaminant
32 atteint l'environnement. Une fuite n'est pas un événement subit et n'atteint
33 généralement pas l'environnement.

1 Référence : *Rapport du Transporteur*, page 11.

2 **Engagement 6** : fournir les émissions de gaz à effet de serre liées aux véhicules du
3 Transporteur. (demandé par le RNCREQ)

4 **R6 La donnée pour l'année 2010 est 9 912 t éq CO₂.**

5 Référence : *Rapport du Transporteur*, page 11.

6 **Engagement 7** : dégager les informations relatives au Transporteur comprises dans
7 l'ensemble des informations sur les matières résiduelles d'Hydro-Québec présentées dans
8 le *Rapport sur le développement durable 2010* (page 26). (demandé par la Régie)

9 **R7 La transposition des informations relatives au Transporteur est en cours et**
10 **celles-ci seront déposées dès que possible.**

11 Référence : *Rapport du Transporteur*, page 12.

12 **Engagement 8** : fournir la liste des déversements liés aux activités menées à l'Institut de
13 recherche d'Hydro-Québec. (demandé par SÉ-AQLPA)

14 **R8 Ces renseignements seront déposés dès que possible.**

15